Les Échos

orvan & Edgar Quinet

Printemps 2015

FONDÉ EN 1933



Antoine WARGNY Courtier d'assurance

Loi Alur : Assurance obligatoire du copropriétaire.

La réglementation concernant le marché locatif évolue et la loi Alur (loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové) du 26 mars 2014 prévoit de nouveaux droits et obligations pour les propriétaires et copropriétaires bailleurs. En voici les points principaux dont certains sont déjà entrés en vigueur et s'appliquent aussi bien aux baux signés avant la loi que ceux établis après le 27 mars 2014 :

couruer d'assurance « Tout copropriétaire ou tout syndicat des copropriétaires, représenté par son syndic, assujetti a l'obligation d'assurance www.wargny-assurances.eu prévue à l'article 9-1 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis, ayant sollicité la souscription d'un contrat auprès d'une entreprise d'assurance couvrant en France les risques mentionnés a ce même article et qui se voit opposer un refus, peut également saisir le bureau central de tarification mentionne à l'article L. 215-1 du présent code, qui fixe le montant de la prime moyennant laquelle l'entreprise d'assurance intéressée est tenue de garantir, dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat, le risque qui lui a été proposé. Il peut, dans les conditions fixées par décret en Conseil d'Etat, déterminer le montant d'une franchise qui reste a la charge de l'assuré »

Quels changements pour vous, propriétaire non-occupant?

- Si vous êtes Co propriétaire dans un immeuble, vous avez l'obligation d'assurer le logement pour couvrir les risques de responsabilité civile dont vous devez répondre.
- L'installation de détecteurs de fumée dans le logement est désormais à votre charge. Leur entretien reste à la charge du locataire.
- Vous pouvez désormais souscrire une assurance risques locatifs pour le compte de votre locataire né gligent. Autrement dit, si votre locataire n'a pas souscrit cette assurance (et ne vous fournit pas l'attestationdemandée), vous pouvez le faire à sa place après mise en démeure.

Vous reportez ensuite le montant de la prime chaque mois sur le loyer.

Pourquoi souscrire une assurance habitation pour vos logements vacants ou en location?

- La garantie de responsabilité civile du propriétaire est désormais obligatoire : un contrat propriétaire non-occupant (PNO) vous protège en cas de dommage subi par votre locataire (exemple: un placard se décroche et blesse votre locataire)
- La PNO est indispensable en cas de défaut d'assurance du locataire (si celui-ci ne paie pas, ou en cas de vacance entre deux locataires).
- Ce contrat complète également les manques de certains contrats immeubles de syndic.

L'entreprise familiale Morvan & edgar quinet se développe à courbevoie

De génération en génération, la société Morvan & Edgar Quinet ne cesse de prendre de l'expansion. Voici en résumé son histoire.

n 1960 et pendant quarante ans, le père d'Olivier Morvan, reprend l'activité créée par ses parents, et di-Cabinet Edgar rige le Cabinet Edgar Quinet. Il réalise aussi plus d'une centaine d'immeuble sur les communes de Courbevoie, d'Asnières, Puteaux, Couroevoie, d'Asnieres, Puteaux, La Garenne Colombes, Neuilly, et Paris. En 1985, Olivier Morvan, ayant terminé ses études de droit, rejoint son père qui lui transmet la passion de la construction. Malgré la grave crise immobilière des années 90, le Cabinet Edgar Quinet continue de commercialiser des programmes neufs, et d'étendre son activité au-delà de la vente et de la loca-tion de tous types d'appartements neufs

ou anciens.
En effet, le Cabinet spécialisé dans l'administration de biens, développe l'activité syndic de copropriété et s'oriente vers la gestion locative d'immeubles de rapport, pour le compte d'institutionnels et de contentiere. particuliers.

Actuellement, il gère la Résidence Club de Neuilly, avenue Achille Peretti, composée de 280 copropriétaires. Il est également le syndic du Moulin de la Galette réalisé par Henri Morvan, l'un des gérants de la compagnie d'assurance AG2R La Mondiale, gérant d'une caisse de retraite...

Depuis cinq ans, Julien le fils aîné d'Olivier Morvan, après avoir fait ses premiers pas chez John & Tiffen, comme son grand-père, travaille au sein de la société que va également rejoindre le fils cadet Matthieu, après des études de droit. C'est ainsi que dernièrement, C'est ainsi que dernièrement, la société Morvan & Edgar Quinet a racheté Le Manoir, lui-même spécialisé dans le syndicat de copropriété, la gestion locative, et la transaction immobilière. Julien Morvan prend la succession de Christian Scheepmans, et poursuit son activité en apportant sa passion, sa jeunesse, ses méthodes et outils.

L'objectif se la famille Morvan qui gère un portefeuille de 10 000 lots situés un porteienne de 10 000 fois situes principalement dans les Hauts-de-Seine et Paris, est d'apporter la meilleure qualité de service possible en toute transparence et en réactivité. Quatre générations se succèdent et restent un gage de sérieux vis-à-vis de leur clientèle.

MORVAN & EDGAR QUINET



Vient de participer à la vente en état futur d'achèvement au profit d'un investisseur institutionnel de 23 logements réalisés par **COGEDIM à COURBEVOIE** en plein cœur de ville. La **LOCATION** des appartements du **STUDIO** au **4 PIÈCES** avec cuisine équipée, large balcon et parking est prévue pour avril 2015

Pour tout renseignement contactez Mathieu COGE au 01.41.16.50.58 ou Elias ALLAME au 01.41.16.50. 56

Les Échos

Morvan & Edgar Quinet

AGENCE IMMOBILIÈRE DEPUIS 1933

Nos petites annonces

A Vendre...



Bois Colombes résidentiel - Très belle maison sur un terrain de 867 m² offrant environ 200 m² habitables paysage - Plein soleil - En étage 4 chambres sdb et sde - Studio indépendant

Coup de cœur assuré

1 350 000 €



e d'énergie : E --->297 kWh









ASNIERES-SUR-SEINE







Vous aussi vous envisagez de vendre ou de louer votre bien?

Nous sommes à la recherche d'Appartements et Maisons pour répondre à la demande pressante de nos nombreux clients Notre équipe commerciale peut vous apporter toute son expérience, son efficacité, sa rapidité d'intervention grâce à sa bonne connaissance du marché, la diversité de ses métiers et la souplesse de ses structures.

 $\textbf{Contactez Sylvie Poirot - Elias Allame ou Mathieu Coge qui se tiennent \`a votre \ disposition \ au: \\$

16 50 50

22 rue Edgar Quinet - 92400 Courbevoie - Face gare de Bécon-Les-Bruyères Fax.: 01 41 16 50 91 - e-mail: contact.morvan@meqsa.fr

Les informations susceptibles d'être recueillies par notre société font l'objet d'un traitement informatique destiné à la réalisation d'opérations de négociations immobilières. Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à notre siège social dont les coordonnées sont indiquées ci-dessus. Pour ne plus recevoir de courriers électroniques de notre part, veuillez nous envoyer à l'adresse e-mail indiquée ci-dessus un message électronique mentionnant en objet "désabonnement".

www.megsa.com

POUR VENDRE - POUR LOUER - POUR GÉRER - POUR VENDRE - POUR LOUER - POUR GÉRER - POUR VENDRE



